



MAIRIE DE NUITS-SAINT-GEORGES

B.P 50109 21703 NUITS-SAINT-GEORGES Cedex
03 80 62 01 20 mairie@nuitsstgeorges.com ville-nuits-saint-georges.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°190/2026

Objet : Circulation interdite rue Jean Jaurès

Le Maire de la Commune de NUITS-SAINT-GEORGES,

Vu le Code de sécurité intérieure et notamment ses articles L 131-1 et L 131-2 et suivants sur les pouvoirs de police du Maire,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,

Vu la demande présentée par Madame SCHRYVE,

En raison de l'organisation de la fête des voisins, afin de permettre le bon déroulement des festivités et pour des raisons de sécurité,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : la circulation sera interdite rue Jean Jaurès le mercredi 10 juin de 17H00 à 22H00 sur la portion comprise entre l'angle rue de TAMINES jusqu'à la rue Ernest RENAN.

ARTICLE 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place par les organisateurs.

ARTICLE 3 : Madame le Directeur Général des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Nuits-Saint-Georges

Monsieur le Responsable de la Police Municipale

Madame SCHRYVE

Fait à Nuits-Saint-Georges, le 5 mai 2026.

Le Maire

Alexandre SUCHET

